

*Mesdames et Messieurs,*

A mon tour, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue pour une Journée de l'Assurance placée sur un thème qui nous est cher : l'Assurance et plus particulièrement son rôle au sein de notre économie et notre société en général.

Je laisserai à Monsieur Benno Reischel le soin de vous expliquer pourquoi ce rôle est si important dans une économie prospère, je voudrais de mon côté partager la vision que j'ai de la situation de notre secteur d'activité, relever les menaces mais aussi les opportunités pour l'avenir.

Les chiffres de 2009 montrent que le secteur a connu une année satisfaisante avec une explosion des primes à l'international en Vie, une nette amélioration de la rentabilité sans pour autant retrouver le niveau d'avant crise et des marges de solvabilité restaurées. Le secteur a une nouvelle fois prouvé la solidité de son modèle et sa capacité à réagir rapidement aux événements extérieurs hors de son contrôle.

Les premiers chiffres connus pour 2010 sont dans la lignée de 2009 avec la poursuite de la croissance exceptionnelle des primes Vie à l'international et une stabilisation des primes dans le marché local.

Aucun chiffre n'est encore connu en termes de rentabilité mais je pense que 2010 sera dans la lignée de 2009 malgré la tempête Xynthia qui affecte les résultats de l'assurance Dommages.

Tout va bien me direz-vous. Je crois en effet que le secteur se porte plutôt pas mal dans cette situation de crise même si certains éléments sont exceptionnels et que des nuages pointent à l'horizon.

Comme je vous le disais en introduction, la croissance exceptionnelle du volume des primes provient quasi exclusivement de l'activité à l'international en Vie qui a explosé ces douze derniers mois. Les causes de ce mouvement sont, selon moi, de deux ordres : primo, ils témoignent d'une réelle confiance dans la qualité de la place financière et dans ses acteurs. Secundo, il ne faut pas cacher qu'à cette tendance de fond se superpose un phénomène temporaire majeur particulièrement favorable lié au « stand still » en matière de taxation de l'épargne et de coopération administrative entre états en matière d'échange d'informations.

Au plan local, les assureurs devront gérer au mieux des taux d'intérêt sur les marchés financiers à des niveaux historiquement bas avec comme conséquence, les taux de rendement des actifs orientés à la baisse, ce qui pèsera sur la rentabilité des compagnies à l'avenir.

Cette situation risque en premier lieu de pénaliser l'assurance Vie dont une grande partie des revenus et des marges provient justement du rendement de ces actifs. Dans ce contexte, la tendance à la baisse des taux servis aux assurés devrait encore se poursuivre. Notons au passage la persistance de l'aversion au risque toujours très marquée au plan local qui se traduit par le recours massif aux produits garantis au détriment des produits en unités de compte. Ce phénomène semble se renverser à l'international.

La situation est plus avantageuse en assurance Dommages.

Là aussi, la faiblesse des taux d'intérêt pèsera sur la rentabilité des acteurs. Heureusement la rentabilité technique de l'activité Dommages a historiquement été favorable. Néanmoins, la baisse de l'activité économique frappant le Grand Duché n'est pas non plus sans impact sur l'activité de l'assurance dommage qui stagne depuis plus de 2 ans. De plus, de par sa position en bout de chaîne dans les processus de réparation, les compagnies subissent la majoration des secteurs en amont : le coût des réparations automobiles à crû de plus de 6%, par exemple.

En cumulant tous ces effets, les compagnies devront probablement revoir leurs tarifs.

C'est sur cette toile de fond que les assureurs doivent préparer Solvency II et que les assureurs Luxembourgeois voient débarquer de nouvelles mesures augmentant leurs

charges : triplement des cotisations sociales pour l'accident, augmentation annoncée de l'assurance maladie, de l'impôt de solidarité, sans parler du maintien de l'indexation...

Par ailleurs certains projets de législation européenne risquent d'impacter significativement les charges des assureurs : je pense notamment aux mesures de plus en plus lourdes en matière de détection du blanchiment et du terrorisme (même si nous souscrivons à la lutte contre ces procédés) mais aussi à l'éventuelle mise sur pied de fonds de garantie de dépôts sensés amortir les faillites d'un acteur de la place.

### **Faut-il broyer du noir face à ces nuages dans notre ciel ?**

Je ne le crois pas. La protection des personnes, des entreprises et de leurs biens ; le conseil et l'assistance dans la gestion de leurs avoirs resteront des besoins fondamentaux dans nos sociétés. La mission des assureurs n'est donc pas en péril que du contraire.

De nouvelles opportunités se créent. Si l'on pense à l'allongement de l'espérance vie par exemple, cela créera une foule d'opportunités pour les acteurs en prévoyance.

Je voudrais en citer deux :

- L'héritage se produit à 60 ans en moyenne et induit un besoin en conseil immobilier, en placement, en succession. Les assureurs sont bien placés pour investir davantage ce marché ;
- L'allongement de l'espérance de vie crée toutefois d'autres accidents de la vie. Qui pourra financer les soins éventuels et à quelles conditions ? Car la dépendance est un risque social bien réel.

J'aurais pu parler du besoin de complément de retraite ou de santé mais ces thèmes sont suffisamment évoqués pour être connus de chacun d'entre nous.

Au moment où les politiques de redistribution mises en place par les états montrent leurs limites, le marché esquisse des solutions à long terme aussi diverses qu'originales.

Il faudra néanmoins que le long terme figure dans les réflexions et plus encore dans les décisions prises par nos autorités durant la crise.

En effet, la première réaction des autorités au plan mondial a été d'abaisser à un taux extrêmement bas les taux d'intérêt pour stimuler le crédit à court terme. Pourtant l'épargne à long terme, la prévoyance, ont besoin de taux d'intérêt « normaux ». Sinon, comment les caisses de pension pourront-elles tenir leurs engagements ?

La deuxième réaction des autorités mondiales a consisté à réformer la réglementation. Sur cette question, a-t-on privilégié le long terme et la prévoyance ?

Un exemple de la réglementation à court terme : la directive Solvency II imposera au secteur de l'assurance un horizon de gestion à 1 an. Si cet horizon se situait entre 5 et 10 ans, ce qui correspond à la moyenne des engagements pris vis-à-vis des assurés, les compagnies reviendraient naturellement vers les actions et soutiendraient ainsi, comme auparavant, les entreprises véritables créatrices de richesse.

Au contraire, le cumul des règles comptables et prudentielles a contraint les assureurs européens à vendre pour 400 milliards d'euros d'actions ces dernières années. Or chacun sait que, sur le long terme, le placement en actions est le plus performant.

Qu'on ne me comprenne pas mal : mon objectif n'est pas ici de jeter la pierre à nos autorités qui, en temps de crise, ont pris des décisions courageuses et rapides face à des situations tout à fait nouvelles. Non, mon objectif est de les inciter à réfléchir à nouveau à plus long terme dans l'intérêt général.

**Pour conclure**, je voudrais dire que notre secteur est sûr et solide. La vigilance s'impose cependant pour continuer à maintenir notre secteur dans un état de prospérité indispensable au développement du bien-être de notre société.

Pour les Compagnies, cela exige un effort permanent d'ajustement, de vision à long terme et de créativité.

Pour nos autorités, la vue à long terme et le maintien d'une intimité avec le secteur et ses problématiques sont les garants de la pérennité de la solidité du secteur.

Nous avons démontré par le passé ces capacités et je ne doute pas que nous y parviendrons aussi à l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention.